

Période de questions. Or, étant donné qu'on surveille la pendule qu'on contrôle la durée des interventions, lorsqu'un sénateur qui pose une question durant cette période se trouve interrompu par les marmonnements ou interpellations d'un autre sénateur, ceci ne devrait pas nous être déduit de notre temps de parole. La période de questions est du temps alloué à l'opposition, essentiellement —

Le sénateur Barootes: Pas nécessairement à l'opposition!

Le sénateur Frith: Remarquez qu'à peine ai-je prononcé le mot «essentiellement» que le sénateur Barootes m'interrompt. Je répéterai donc ce que je viens de dire, et ce ne sera probablement pas sans être interrompu de nouveau.

La Période de questions est essentiellement du temps alloué à l'opposition qui l'utilise en grande partie. A mon avis, les interruptions quelles qu'elles soient ne devraient pas empiéter sur ce temps...

Le sénateur Simard: Arrivez-en à la question, je vous prie.

Le sénateur Frith: ... comme dans le cas présent. Je suis fort heureux de pouvoir vous donner un exemple parfait d'interruption. Allez-y, Sénateur Simard. Vous êtes précisément en train de m'interrompre et d'écouler le temps. Je demande au Président d'en tenir compte.

Le sénateur Barootes: Quelle est votre question!

Le sénateur Frith: Je me ferai un plaisir de la formuler si seulement vous voulez bien vous taire, monsieur!

Le sénateur Simard: Quelle est votre question!

Le sénateur Frith: Il ne veut pas se taire. Si vous cessez de parler, vous pouvez entendre la question. Je ne la poserai pas tant que vous parlerez.

Le sénateur Simard: Allez-vous répondre à ma question?

Le sénateur Frith: Avez-vous fini de parler?

Le sénateur Simard: Oui, pour le moment.

Le sénateur Frith: Je ne peux pas espérer beaucoup mieux de votre part qu'un silence temporaire qui ne durera que «pour le moment».

Permettez-moi maintenant de citer M. Chrétien:

Les infrastructures municipales tombent en ruine, il suffit de penser aux ponts et chaussées ou aux systèmes d'égouts et d'aqueducs[...]. La dégradation est telle qu'il faut investir dès maintenant, sans compter que l'activité économique résultante répondrait aussi au besoin criant de création d'emplois.

Ma première question est la suivante: Le sénateur Murray peut-il nous dire s'il s'agit d'une rumeur seulement ou, dans le cas contraire, nous indiquer à quelle date on peut prévoir une annonce officielle à ce sujet?

Deuxième question: j'aimerais savoir si les conservateurs comptent s'accaparer ainsi d'autres politiques libérales pour soutenir leur propre service d'élaboration de politiques qui est en déroute?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, en ce qui concerne la route transcanadienne, le gouvernement fédéral en discute depuis fort longtemps avec les provinces. Je crois me souvenir qu'à l'occasion d'une réunion des premiers ministres, il y a déjà plusieurs mois, ce dossier avait fait l'objet de discussions.

Mon ami se rappellera que M. Mazankowski avait mentionné dans son budget les infrastructures en général et les autoroutes en particulier.

Le sénateur Frith: Vous avez tout à fait raison; ce fut encourageant de constater qu'on n'avait pas négligé ce point dans le budget.

Le sénateur Murray: Des échanges ont eu lieu tout spécialement entre les premiers ministres du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, le premier ministre du Canada, le vice-premier ministre et d'autres ministres. Pour répondre en peu de mots à la question du sénateur, je dirai qu'aucune décision semblable à celle décrite dans l'article du *Toronto Star* n'a été prise par le gouvernement.

LA CONSTITUTION

LE RAPPORT DU CONSENSUS—LES LANGUES OFFICIELLES
LA DIFFÉRENCE ENTRE LES TEXTES FRANÇAIS ET ANGLAIS

L'honorable Gildas L. Molgat (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat.

Le 15 septembre, j'ai posé une question au sénateur relativement à la traduction de l'accord de Charlottetown et plus particulièrement à la clause Canada et à l'emploi du terme «attachement» en français pour traduire le mot «commitment». Le sénateur m'avait alors répondu qu'il s'occuperait de cette question et qu'il tâcherait de fournir de plus amples renseignements au Sénat en temps et lieu.

Compte tenu que le Sénat risque de ne pas siéger beaucoup plus longtemps—en fait, il est possible qu'il ne siège qu'après le 26 octobre, la date du référendum—et compte tenu que cette question préoccupe un grand nombre de Canadiens, en particulier ceux qui font partie de la minorité francophone hors Québec, j'invite mon collègue à consulter les Lois constitutionnelles de 1867 à 1982, réunies par le ministère de la Justice le 1^{er} octobre 1989.

À la page 66, article 35.1, le texte anglais dit:

The Government of Canada and the provincial governments are committed to the principal...

Je ne vais pas lire le reste. Soit dit en passant, le mot «principe» est mal épelé.

[Français]

En français le texte article 35.1 est très clair:

35.1 Les gouvernements fédéral et provinciaux sont liés par l'engagement de principe...

[Traduction]

De même au paragraphe 36 (1), page 67 de la version anglaise, on dit:

... together with the Government of Canada and the provincial governments, are committed to...

[Français]

Le texte français déclare encore à l'article 36.(1)

... ainsi que les gouvernements fédéral et provinciaux, s'engagent à:

[Traduction]

De toute évidence, encore une fois, «s'engagent» est la traduction de «committed».